

TOUS LES ENFANTS SONT CAPABLES D'APPRENDRE ET DE PROGRESSER

Le « carnet de suivi des apprentissages » rend compte des progrès de l'élève.
Il est résolument positif et valorisant pour l'élève.

I. Une évaluation positive :

- Elle fait partie intégrante de tout apprentissage.
- Elle repose sur **une observation attentive** et permet une interprétation de ce que l'élève dit ou fait. ([Eduscol](#))
- Elle garde traces du parcours d'apprentissage, le valorise et donne à voir les progrès de chacun.
- Elle amène l'élève à évaluer ses productions.

Nota Bene :

Il peut arriver que les productions des élèves ne montrent pas de progrès significatifs. Ce constat n'est pas systématiquement le signe de difficultés. Pour aider les enseignants dans leur mission de repérage, et éventuellement de remédiation, un document de présentation de quelques **points de vigilance** dans les domaines du développement langagier, du développement moteur et de l'apprentissage du nombre et des quantités est disponible sur le site [Eduscol](#).

II. Un contenu :

- Le « carnet de suivi des apprentissages » présentera les productions de l'enfant :
 - une photographie (ou photocopie) d'une production individuelle (ou collective) ;
 - une production écrite ;
 - la transcription d'une production orale, d'une dictée à l'adulte ;
 - un enregistrement audio ou vidéo...
- Des commentaires ou observations peuvent être insérés.
- Un bilan régulier des progrès devra être rédigé et être communiqué de vive voix aux parents.

Nota Bene :

On retiendra que le « carnet de suivi des apprentissages » n'est pas :

- la compilation des productions ordinaires et quotidiennes de l'élève ;
- une collection de fiches où les productions de l'élève sont sanctionnées par des feux tricolores, des smileys... ;
- un bilan périodique qui rend compte des acquis de l'élève au vu de compétences attendues : A (Acquis) ; ECA (En Cours d'Acquisition) ; NA (Non Acquis)... ou autres degrés de maîtrise personnalisés.

III. Un format :

- Son format est laissé à l'appréciation de l'enseignant. **Une harmonisation est souhaitée au sein de l'équipe d'école** : des pochettes, un classeur avec intercalaires, des supports numériques...

IV. Des modalités de mise en œuvre :

- Il peut être renseigné selon deux options :
 - sur l'instant : au cours de l'activité ;
 - en différé : à un moment choisi de la journée.
- Il suit l'élève tout au long de son cursus maternel (cycle 1).
- Il suit l'élève en cas de changement d'école.
- En fin de grande section, il est remis à l'élève.

Nota Bene :

La consultation en classe du « carnet de suivi des apprentissages » sera facilitée pour revisiter les progrès et les réussites enregistrés, pour les évoquer et s'en souvenir, pour en apprécier les évolutions...